

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Mise à disposition des anciens locaux de la MDS de Miramas - ZAC de la Rouse - au bénéfice du centre social Giono.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la mise à disposition au profit du centre social Giono, des anciens locaux de la Maison départementale de la solidarité de Miramas, situés Place des Baladins, pour une période d'un an renouvelable. Cette mise à disposition interviendra à titre gratuit et il appartiendra au centre social précité de prendre en charge l'entretien courant du bâtiment et l'ensemble des abonnements;
- d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition ainsi que de tout autre document s'y rapportant.

A l'unanimité

Monsieur VIGOUROUX ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**